FICHE D’INSCRIPTION 2022-2023 ATELIER ANGLAIS ENFANT DE 4 à 10 ANS

Date de la demande :

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Représentant légal 1 | Représentant légal 2 |
| Noms prénom |  |  |
| Adresse |  |  |
| Téléphone |  |  |
| Email  |  |  |
| Langue(s) usuelle(s) |  |  |

Enfant à inscrire

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | 1er enfant | 2ème enfant | 3ème enfant |
| Noms |  |  |  |
| Prénom |  |  |  |
| Date de naissance |  |  |  |
| Langue (s) usuelle (s) |  |  |  |
| Enfant Multilingue (oui/non) |  |  |  |
| Problématique de santé (oui/non) |  |  |  |

Contenus pédagogiques

L’anglais est une langue vivante qui doit se vivre. A l’école vivante alternative, nous souhaitons proposer l’anglais comme un bain de langage tout en donnant les premières bases anglophones aux enfants. Nous avons aussi à cœur de faire vivre la culture anglo-saxonne à travers des activités ciblées afin que les enfants découvrent un univers.

# Le mélange d’âge



En pédagogie Montessori le mélange d’âge est une base de travail incontournable puisqu’elle permet l’émulation entre pairs. Nos ateliers d’anglais n’échappent pas à cette règle, c’est pourquoi les enfants de 4 à 10 ans peuvent s’inscrire dans le même atelier.

# L’apprentissage par l’expérience

#

Les activités sont déclinées afin que les enfants soient toujours acteurs du déroulé de leur matinée. Des activités culinaires où l’enfant apprend et prépare ses propres cookies, des jeux collectifs où il agit et réagit en anglais, des petits personnages à manipuler pour mieux s’approprier le vocabulaire en passant par l’activité artistique, tout est mis en œuvre pour que l’enfant se sente libre de découvrir et s’approprier de nouvelles notions.

# L’apprentissages didactique

#

Un support didactique permettra à chaque enfant d’avancer plus précisément dans ses acquisitions en fonction de ses capacités. Il s’agit d’un cahier Montessori d’anglais adapté à l’âge de l’enfant sur lequel il travaillera tout au long de l’année avec l’aide de l’intervenante anglophone. Des chansons, histoires et comptines viendront agrémenter ce travail.

Contrat

Le présent contrat régie les relations contractuelles entre l’école vivante alternative sise au 99 rue saint Denis, 93130 Noisy Le Sec et M.et MME \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ , responsables légaux de l’enfant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_résidant à \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_. Toute inscription et recours aux prestations délivrées par l’école vivante alternative impliquent l’acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente qui prévaudront sur toutes autres conditions générales ou particulières non expressément agréées par l’école vivante alternative.

***Services***

Les prestations sont délivrées sous la forme d’atelier en langue anglaise dispensées à l’école vivante alternative par une intervenante pédagogique de culture anglo-saxonne ou anglophone tout au long d’une année scolaire, à raison d’une demi-journée de 9h à 12h les mercredis hors vacances scolaires et jours fériés.

Les ateliers d’anglais étant des activités forfaitaires (à l’année), lorsque des séances ne se sont pas déroulées en raison de grèves, fermeture exceptionnelle ou covid hors fait de l’école, aucun remboursement ou régularisation ne peuvent être effectués. C’est également le cas lorsqu’un enfant est absent (même avec un certificat médical).

***Prix***

L’inscription se fait pour une année complète au prix de 1800€ par an pour la demi-journée. Il peut être réglé en une fois à l’inscription par chèque ou en 10 fois par prélèvement. Pour une inscription en cours d’année, les frais annuels se feront au prorata. Tout mois entamé est dû. Les frais d’inscription et les frais pédagogiques ne sont pas remboursables. Les enfants scolarisés à l’année à l’école vivante alternative bénéficient d’une réduction de 10% ainsi que la 2ème inscription en cas de fratrie.

La cotisation à l’association : 25€/an

Les frais pédagogiques : 50€/an

Frais d’inscription : 180€ (1/10ème du montant annuel)

Le montant de 255€ sera donc demandé pour une inscription à la Wednesday school. Payable en chèque ou en virement.

\*-10% : le montant de 212€ sera demandé pour les enfants déjà scolarisés à l’école vivante alternative.

***Paiement***

Paiement annuel : par chèque à l’ordre de l’école vivante alternative, virement ou espèces

OU Paiement mensuel sur 10 mois : par prélèvement

***Inscription***

L’inscription est définitive lorsque l’école donne son accord et que la famille fournie le contrat signé, les pièces à fournir et le règlement.

***Durée***

Les cours se déroulent du 07 septembre 2022 au 30 juin 2023. Les arrivées en cours d’année sont possibles selon les places disponibles.

***Résiliation***

L’inscription se fait à l’année, Le contrat peut prendre fin sur demande motivée des représentants légaux. Un préavis de 2 mois est nécessaire pour anticiper le départ de l’enfant et donner la place à un autre enfant dès la fin du préavis. Tout mois entamé est entièrement dû. Les préavis sont acceptés de septembre à février de l’année scolaire en cours. La scolarité à la Wednesday school reste due pour tout départ aux mois de mai et juin. Toute résiliation doit être notifiée par lettre recommandée à école vivante alternative 99 rue Saint Denis 93130 Noisy le Sec.

Pour tout départ sans préavis, la sommes de 540€ sera automatiquement facturée à la famille soit 3 mois de scolarité à la Wednesday school. Ce délai permet à l’école d’anticiper l’arrivée d’un nouvel enfant.

L’école se réserve le droit de résilier le présent contrat en cas de perturbations importantes ou profond désaccord avec la famille.

***Droit à l’image***

L’école vivante alternative est autorisée, sauf décision contraire des parents, à photographier ou filmer les enfants lors des séances d’animation dans le cadre de leurs activités en groupe aux seules fins de diffusion sur les espaces internet de l’école ou dans les grands médias. Tout refus ou limitation d’une telle diffusion devra être mentionné sur la fiche d’inscription.

***Problématique de santé***

Toute problématique de santé doit être notifiée dans la fiche santé. L’intervenante n’est pas habilitée à administrer de traitements médicaux.

Les représentant légaux s’engagent à garder l’enfant en cas de symptômes évocateurs du COVID-19, de la gastro-entérite, de fièvre supérieure à 37,8° ou tout autre symptôme qui ne permet pas à l’enfant d’être à l’aise durant l’atelier.

L’école s’engage à appeler les représentants légaux si des symptômes survenaient au cours de l’atelier et les représentants légaux s’engagent à venir rechercher l’enfant dans ce cas.

Date et signatures (précédés de la mention « lu et approuvé »

FICHE SANITAIRE 2022-2023

Nom et prénom de l’enfant : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Date de naissance : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Numéro de sécurité sociale : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Médecin traitant (nom et numéro) : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Couches :⬜oui ⬜ non appareils auditifs :⬜ oui ⬜ non Lunettes : ⬜oui ⬜non

* L’enfant à reçu les 11 Vaccinations obligatoires (pour les enfants nés après le 1er janvier 2018) :  la diphtérie, tétanos, poliomyélite, Haemophilus influenzae B, coqueluche, Hépatite B, rougeole, oreillons, rubéole, méningocoque C, pneumocoque.
* L’enfant à reçu les 3 vaccinations obligatoires (pour les enfants nés avant le 1er janvier 2018) : la diphtérie, le tétanos la poliomyélite.

L’enfant présent il des contre-indications vaccinales ? ⬜ Oui ⬜ non

Votre enfant a-t-il un PAI (protocole d’accueil individualisé en cas de problématique de santé) ? ⬜ oui ⬜ non

Votre enfant suit-il un traitement chronique ? ⬜ Oui ⬜ non

Si oui lequel : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Allergies connues : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

A-t-il un traitement d’urgence ? ⬜ oui ⬜ non

Votre enfant est-il atteint de trouble ou maladie ? ⬜ oui ⬜non

Si oui, cela nécessite-t-il un accompagnement particulier ? ⬜ oui ⬜non

Détails dont vous souhaitez nous faire part concernant votre enfant :

Tarifs

|  |  |
| --- | --- |
|  | Wednesday schoolDemi-journée 9h-12h |
| Frais annuels | 1800€/an (180€/mois)\*-10% : 1620€/an (162€/mois)  |
| Frais d’inscription (1/10ème des frais annuels) | 180€ (déduits des frais annuels)\*-10% : 162€ (déduits des frais annuels) |
| Frais pédagogique | 50€/an |
| Cotisation association | 25€/an/famille |

-10% pour les enfants scolarisés à l’école, les fratries (sur la 2ème inscription)

 -5% sur les règlements des frais annuels en un seul versement.

AUTORISATIONS DIVERSES 2022-2023

Nous soussignons, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Représentants légaux de l’enfant \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_ autorisons :

Personnes autorisées à venir chercher l’enfant\* :

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Noms  | Prénom | Téléphone | Lien avec la famille |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |
|  |  |  |  |

\*merci d’informer ces personnes qu’une pièce d’identité leur sera demandée

Personnes à prévenir en cas d’urgence autre que les représentants légaux.

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
| Noms | Prénoms | Téléphone | Lien |
|  |  |  |  |

En cas d’accidents sérieux, nous autorisons le Chef d’établissement ou toute personne mandatée par elle à faire donner à l’enfant tous les soins que nécessiterait son état ; en cas de besoin, nous autorisons son transport par les services compétents (SAMU 15) vers l’hôpital choisi par ces derniers.

A : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_, le : \_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_

Signatures des représentants légaux :

AUTORISATION DE PRELEVEMENT

Je soussigné(e)…………………………………………………………autorise l’école vivante alternative, dont le siège social est situé au 99 rue Saint Denis, 93130 Noisy Le sec à prélever sur mon compte :

…………………………………………………………………………………………………………………………………………………….les mensualités afférentes à la Wednesday school durant l’année 2022-2023 pour l’inscription de mon enfant ……………………………………………………, au regard du règlement financier de l’association.

Fait le …………………… À …………………………………………………

Nom, prénom, signature

(Précédée de la mention lu et approuvé)

Documents à fournir

* Fiche d’inscription
* Photocopie des pièces d’identités des représentants légaux
* Une photo d’identité de l’enfant
* Contrat signé
* Fiche sanitaire
* Fiche des autorisations
* Frais d’inscription + frais pédagogiques + cotisation (255€ par chèque à l’ordre de l’école vivante alternative ou par virement (\*-10% 212€))
* Autorisation de prélèvement
* RIB

RIB DE L’ECOLE

Intitulé du compte

ECOLE VIVANTE ALTERNATIVE 99 rue Saint Denis 93130 Noisy le Sec

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Code établissement | Code guiche | Numéro de compte | Clé RIB | Domiciliation |
| **42559** | **10000** | **08022961138** | **90** | **GROUPE CREDIT COOPERATIF** |

IBAN

**FR76 4255 9100 0008 0229 6113 890**

BIC

CCPFRPPXXX